



Remontée d'information

Consignes
Opérationnelles

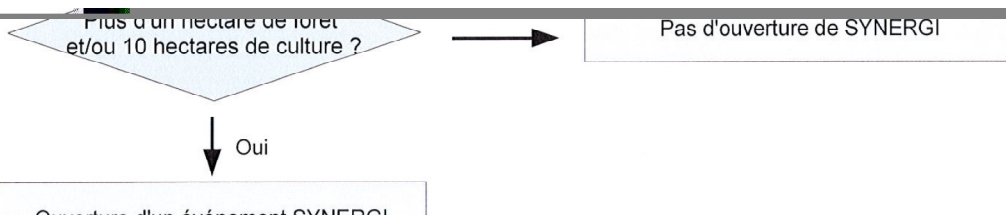
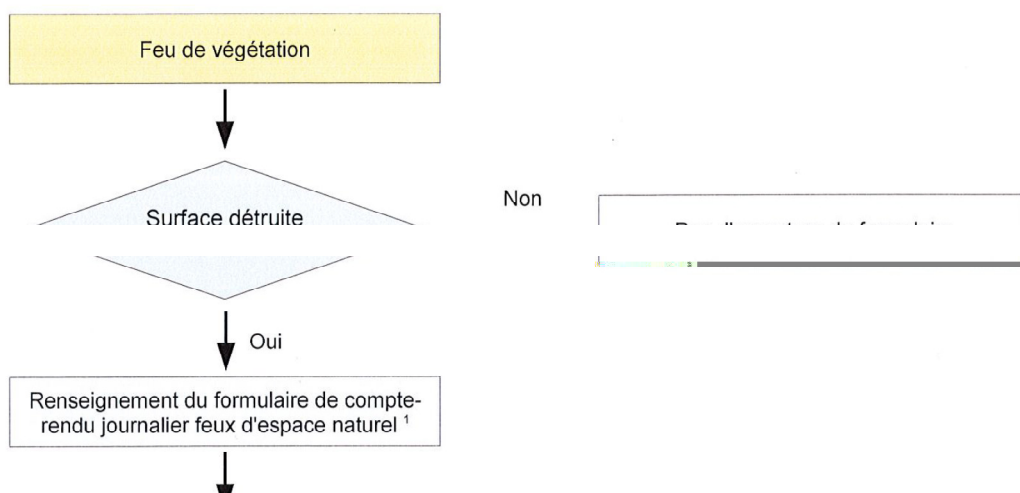
SDIS
CALVADOS

Feux de végétation

CDT.2

La présente directive précise les modalités de remontée d'information pour les feux de végétation.

SDIS 14 – DO/CDT.4:



Rappel : Toute ouverture d'un événement SYNERGI doit donner lieu à information du chef de site et de la Préfecture.



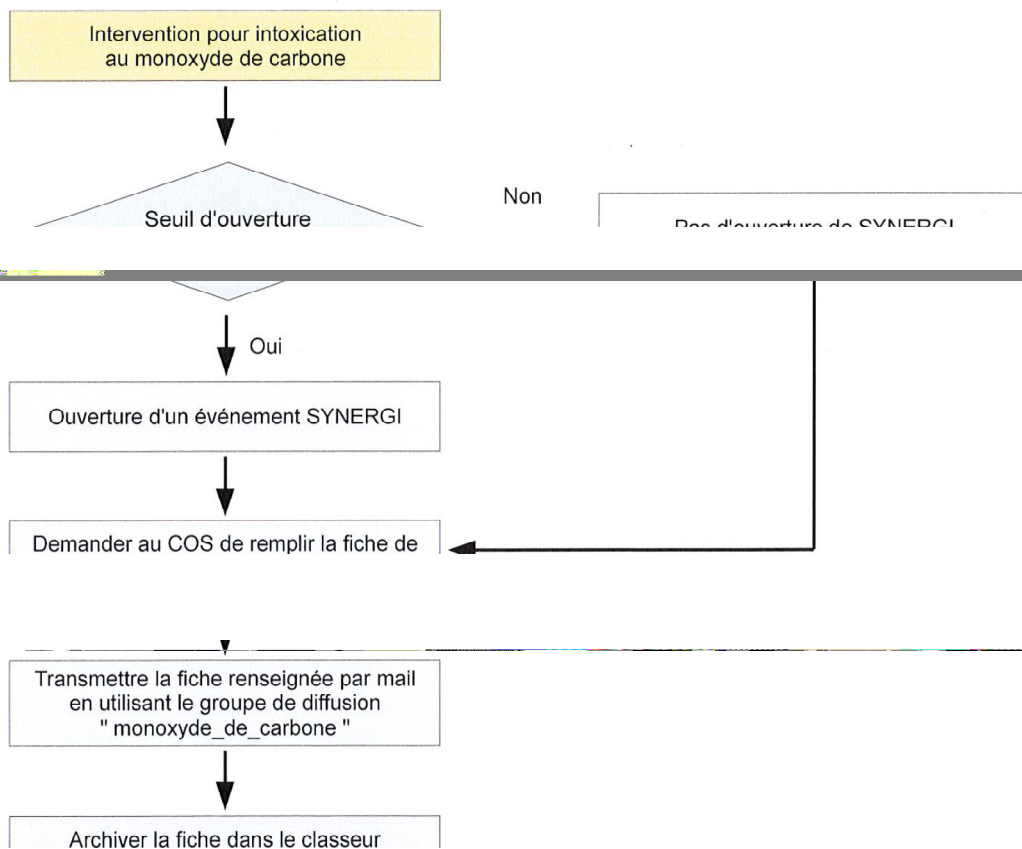
Remontée d'information monoxyde de carbone

Consignes
Opérationnelles

CDT.3

La présente directive précise les modalités de remontée d'information des interventions pour intoxication au monoxyde de carbone.

Elle complète les directives concernant la remontée d'information en vigueur (Guide opérationnel du SDIS 14 – DO/CDT.4).



¹ : seuil en vigueur au 17/08/2015 : 3 victimes hospitalisées ou 1 DCD ou 2 blessés graves ou 4 blessés légers
² : y faire figurer la mention " transmis à l'ARS le date "

Rappel : Toute ouverture d'un événement SYNERGI doit donner lieu à information du chef de site et de la

La remontée d'information liée au intoxication au CO est susceptible d'être modifiée temporairement (lors de période de froid prolongé) par message de commandement du COZ

Centre de secours/Autres :	SIGNALEMENT DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE	 03 Agence régionale de santé Fax : 01.34.00.02.85 ars14.alerte@ars.sante.fr
N° d'intervention :		
Tel :		

Date de l'intervention :	Heure :
Motif : ☐ déclenchement détecteur CO ☐ signal émetteur ☐ autres :	

Adresse de l'intervention :		
Nom :	Prénom :	Téléphone :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
☐ Domicile ☐ FIP ☐ milieu professionnel ☐ école volontaire ☐ incendie ☐ autres :		

Compte rendu succinct de l'intervention (origine, circonstance...) :
--

Appareil/observation	Localisation	Condition de mesure ⁽¹⁾	Valeur en PPM
☐ chaudière			
☐ chauffe-eau			
☐ poêle			
☐ cheminée			
☐ autre :			
Diagnostic succinct sur les éléments susceptibles d'être à l'origine de l'intoxication :			
☐ défaut de ventilation ☐ conduit non étanche ☐ autre :			
Conditions météorologiques :			
(1) PPM = parties par million, appareil en marche, H=heut, durée pour 1000 m d'altitude			

Personnes impliquées :		Âge	Sexe	HbCO ⁽²⁾	Symptômes ⁽³⁾	Mise /s O ₂ et : heure	Lieu d'évacuation
Nom	Prénom						

(1) Préfixe : mesure ☐ al - expiré ou ☐ digitale ☐ avant et ☐ après mise sous O ₂	(2) Symptômes : R (maux de t), C (céphal), V (vertige), M (maux de t), etc...
Responsable de l'intervention :	Qualité :
Tel :	Transmis ARS le : Transmis CODIS le :

révisé à jour août 2017



Dépannage d'un engin du SDIS

Directives
Opérationnelles

ADM.1

Référence :

Note de service FM/JPB/BD 12-002 du 28/03/2012 – Mise en place d'un contrat de gestion de parc
Note de service AG/PL 2012-02 du 12/03/2012 – procédure de remorquage

